

Rapport annuel de la CFP 2018



Table des matières

Préambule	3
1. Organisation	4
1.1. Conférence des Directeurs CFP.....	4
1.2. Conférence technique CIC.....	4
1.3. Conférence technique CSF.....	5
1.4. Secrétariat général CFP.....	5
1.5. Tables rondes avec la Vice-Direction de l'OFEV.....	6
2. Priorités de travail 2018	6
3. Autres activités	14
3.1. Conférence pour la forêt, la faune et le paysage.....	14
3.2. Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche.....	14
3.3. Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts.....	15
4. Affaires politiques et prises de position	16
4.1. sur les différents interventions.....	18
5. Comptes annuels 2018	19
5.1. Soutien de la Confédération.....	19
5.2. Clôture des comptes.....	19
5.3. Révision des comptes.....	19
6. Annexe (Bilan/Compte de résultat)	20
6.1. Bilan.....	20
6.2. Compte de résultat.....	21

Préambule

L'année 2018 a commencé en tempête. Le matin du 3 janvier 2018, la tempête Burglind/Eleanor a frappé une grande partie de la Suisse, causant les plus importants dégâts aux infrastructures et aux forêts causés par un ouragan, depuis Lothar en 1999. Près de 1,3 million de mètres cubes de bois ont été abattus dans les forêts suisses.

L'été 2018 a apporté à la Suisse l'une des plus périodes de sécheresse les plus marquées de ces dernières décennies. Il en a résulté des records de faibles débits, un assèchement extrême des sols, une absorption très limitée d'eau par la végétation et une décoloration précoce inhabituelle des feuilles des arbres.

Les conséquences ont été une forte augmentation des dégâts causés par les bostryches à des arbres déjà affaiblis et, finalement, une surcharge du marché du bois. Le risque d'incendies de forêt a également augmenté et, dans de nombreux cours d'eau, les poissons ont dû être pêchés pour être relâchés dans d'autres cours d'eau.

Ce ne sont pas uniquement ces événements qui ont occupé les conférences en 2018. Comme auparavant, la révision de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages a constitué un thème majeur. De même, le papier de position Forêt et gibier a été élaboré en excellente collaboration entre les Conférences techniques des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CSF) et des inspecteurs cantonaux des forêts (CIC).

Le 29 novembre 2018, l'assemblée plénière a élu au Comité de la CFP les Conseillères d'État Cornelia Komposch (TG) et Brigit Wyss (SO), ainsi que le Conseiller d'État Christophe Darbellay (VS). Le Comité de la CFP a ainsi pu être élargi à six membres, ce qui est très positif pour l'accomplissement des tâches à venir.

Le présent rapport annuel donne un aperçu détaillé. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.



Landstatthalter Dr. Josef Hess
Président CFP



Thomas Abt
Secrétaire général CFP

1. Organisation

1.1. Conférence des Directeurs CFP

La Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP est la Conférence des Directrices et Directeurs des cantons, qui comprend également la Principauté du Liechtenstein. Cette Conférence intercantonale est en charge des forêts, de leur préservation comme de leur exploitation, ainsi que de la faune sauvage d'un point de vue de sa protection comme de la chasse et de la pêche.

Depuis le 1^{er} juin 2017, le Conseiller d'État Josef Hess est le Président de la CFP.

Le Conseiller d'État Jacques Melly (au comité depuis le 18 novembre 2016) s'est retiré à fin mai 2018 de la CFP et du comité. Le 30 novembre 2018, l'Assemblée plénière de la CFP a élu à l'unanimité les Conseillères d'État Cornelia Komposch et Brigit Wyss, ainsi que le Conseiller d'État Christophe Darbellay au Comité de la CFP.

La liste des membres actuels de la CFP peut être consultée à l'adresse <https://www.kwl-cfp.ch/fr/cfp/buts-et-organisation/membres>.

Les membres du Comité sont les Conseillers et Conseillères d'État Josef Hess (Président, OW), Cornelia Komposch (TG), Brigit Wyss (SO), David Eray (JU), Stefan Müller (AI) et Christophe Darbellay (VS).

Assemblée plénière 30 novembre - 1^{er} décembre 2018 à Wilen (OW)

Séances du Comité 18 janvier 2018 à Berne
22 mars 2018 à Berne
17 septembre 2018 à Berne

1.2. Conférence technique CIC

La Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts CIC est la conférence nationale des Cheffes et Chef des services des forêts ou des divisions forestières des cantons et de la Principauté du Liechtenstein. En tant que Conférence technique pour la forêt, elle est l'organe de conseil de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP.

La liste des membres de la CIC peut être consultée à l'adresse <https://www.kwl-cfp.ch/fr/franzkok/buts-et-organisation/membres>.

Le Conseil de direction est composé de Ueli Meier (Président, BS/BL), August Ammann (SG), Beat Annen (UR), Konrad Nötzli (ZH) et Dominique Schaller (FR).

Après plus de 12 ans de service, Ueli Meier a démissionné de son poste de Président de la CIC à fin 2018. Lors de l'assemblée plénière du 25 octobre 2018, Konrad Nötzli a été élu à l'unanimité comme nouveau Président de la CIC. Comme nouveau membre du Conseil de direction, Rolf Manser (SO) représentera la CIC Nord à partir du 1^{er} janvier 2019.

Après cinq ans au Conseil de direction de la CIC, August Ammann (SG) a également démissionné à la fin de l'année. Daniel Böhi (TG) représentera la CIC-Est comme nouveau membre du Conseil de direction dès le 1^{er} janvier 2019.

Assemblées plénières 26-27 avril 2018 à Berne
25-26 octobre 2018 à Soleure

Le 20 juin 2018 s'est tenu à Berne un workshop commun de la CIC et de la CSF, au cours duquel le Papier de position Forêt et Gibier a été élaboré.

Conseils de direction	11 janvier 2018 à Berne (conjointement avec le Conseil CSF)
	12 janvier 2018 à Berne
	08 mars 2018 à Berne
	12 avril 2018 à Berne
	17 mai 2018 à Berne
	28 juin 2018 à Berne
	17 août 2018 à Berne
	13 septembre 2018 à Berne
	08 novembre 2018 à Berne
	13 décembre 2018 à Berne

1.3. Conférence technique CSF

La Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche est la conférence nationale des chefs de ces services des cantons suisses et de la Principauté du Liechtenstein. Elle est également l'organe de conseil de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage pour les domaines qui la concerne.

La liste des membres de la CSF peut être consultée à l'adresse <https://www.kwl-cfp.ch/fr/csf/buts-et-organisation/membres>. Le Conseil de direction est composé de Fabian Bieri (Président, NW), Thomas Stucki (AG), Dominik Thiel (SG), Jean-Daniel Wicky (FR; jusqu'au 4 mai 2018), Giorgio Leoni (TI), Dimitri Jaquet (GE; depuis le 4 mai 2018) et Thomas Vuille (BE; depuis le 4 mai 2018).

Jean-Daniel Wicky a été membre du Conseil de direction de la CSF depuis sa fondation à Lucerne le 9 avril 2008. Il a démissionné du Comité de direction de la CSF en raison de son départ à la retraite. Dimitri Jaquet (GE) et Thomas Vuille (BE) ont été élus à l'unanimité au Conseil de direction de la CSF lors de l'assemblée plénière du 4 mai 2018.

Assemblées plénières	03-04 mai 2018 à Yverdon-les-Bains
	15-16 novembre 2018 à Berne

Le 20 juin 2018 s'est tenu à Berne un workshop commun de la CSF et de la CIC, au cours duquel le Papier de position Forêt et Gibier a été élaboré.

Conseils de direction	11 janvier 2018 à Berne (conjointement avec le Conseil CIC)
	21 mars 2018 à Berne
	06 juin 2018 à Berne
	16 octobre 2018 à Berne
	19 décembre 2018 à Berne

1.4. Secrétariat général CFP

Le Secrétariat général est l'organe opérationnel de la Conférence des Directrices et Directeurs CFP et des conférences techniques CIC et CSF. Il organise et administre les séances du Comité, les workshops, les sessions, etc. selon le mandat du Comité en collaboration étroite avec les organes concernés.

Il s'occupe, en accord avec le Comité et les organes de conseils de la CD, de la documentation et de l'information des membres de l'association et des organes techniques. Comme plateforme d'information, il favorise autant que possible le transfert de connaissances entre institutions et organisations, entre le politique et l'administration, entre la recherche, l'enseignement et la pratique.

Le Secrétariat général est installé à Berne dans la Maison des cantons (depuis le 1^{er} juin 2009). En automne 2017 son espace de travail a été regroupé au 4^{ème} étage, avec ceux de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), de la Conférence des Directeurs cantonaux des transports publics (CTP) et de la Conférence des Directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), auxquelles sont connectées plusieurs conférences techniques. Ceci permet de simplifier la collaboration technique et d'optimiser les synergies.

À la demande du comité de la CFP, le Secrétariat général a donné un mandat pour une révision du logo. Des retours faisant état d'une traduction erronée du nom de la Conférence, ainsi qu'une volonté de faciliter son utilisation en ont été les raisons. Le nouveau logo a pu être utilisé dès le mois de mai 2018.

Le Secrétariat général est conduit par Thomas Abt, Secrétaire général, et Mirjam Ballmer, Secrétaire générale adjointe.

1.5. Tables-rondes avec la Vice-Direction de l'OFEV

Les 9 mai et 7 novembre 2018, les Présidents des conférences CSF et CIC, le secrétariat général de la CFP, et la Vice-direction de l'OFEV se sont rencontrés pour échanger sur des thèmes stratégiques, des interventions politiques et des projets en cours.

La réunion du printemps s'est concentrée sur l'adaptation de la législation en matière de dangers naturels, les travaux sur une convention-programme globale pour la forêt (CP-Forêt), le rapport sur l'état des lieux de la pêche, la mise en œuvre et le financement du plan d'action sur la biodiversité, ainsi que sur des problèmes liés à certaines procédures fédérales coordonnées.

En automne, les principaux thèmes abordés ont été les problèmes liés à la procédure sur l'assainissement des forces hydrauliques (migration des poissons, gestion des alluvions, gestion des éclusées), ainsi que les deux papiers de position Forêt et gibier et Forêts et changements climatiques.

Lors des prochaines discussions avec la vice-direction de l'OFEV, participeront également les représentants de la Conférence technique CDPNP (Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage)

2. Priorités de travail 2018

Lors de l'assemblée plénière de la CFP du 30 novembre 2017 à Saint-Gall, les priorités de travail suivantes ont été adoptées (voir pages suivantes).

A	Affaires courantes	Objectif	Forme	Direction	Réalisation
A1	Politique en matière de forêt, chasse et pêche et agenda politique du Parlement	Reconnaissance rapide des tendances et des priorités	Suivre l'agenda politique, soin du réseau de contacts	C-CFP	CFP, CIC, CSF / SG
A2	RPT et répartition des tâches Confédération-Cantons (gén./forêt)	Optimisation de la marge de manœuvre et de la mise en œuvre	Échange d'expériences / conséquences et requêtes	C-CFP	C-CIC / SG / CIC
B	Travaux spécifiques CFP	Objectif	Forme / résultat attendu 2018	Direction	Réalisation
B1	Domaines de la protection de la nature et du paysage	- Meilleure coordination CD - Clarification des tâches et compétences de la conférence technique CDPNP	Collaboration avec DTAP, CDCA et CDPNP Projets communs et intégration mutuelle CFP-CDPNP	C-CFP	SG
B2	Forêt-gibier	Objectifs stratégiques (y.c. discussion 14 ^e indicateur de base sur le rajeunissement forestier)	Séance commune des Comités CSF et CIC Evt. workshop CIC et CSF	C-CFP	SG / CIC / CSF
B3	Plan d'action sur la biodiversité	Accord avec la mise en œuvre de la gestion durable de la forêt et du gibier Analyse du besoin d'action	Échange avec l'OFEV Besoin d'intervention des cantons clarifié	C-CFP	SG / CIC / CSF
B4	Stratégie sur les espèces invasives	Clarifier les responsabilités / les stratégies / le besoin d'action;	Collaboration dans les forums correspondants Actualisation dossiers / coordination Organisation groupe de pilotage national	C-CIC C-CSF	SG / CIC / CSF
C	Travaux spécifiques CIC	Objectif	Forme / résultat attendu 2018	Direction	Réalisation

C1	Modification LFo Adaptation OFo	Mise en œuvre dans les cantons: accompagnement et besoin d'action	Échange avec l'OFEV, collaboration dans les groupes de travail	C-CFP	SG / CIC
C2	Politique forestière post-2020	Collaboration	Échange avec l'OFEV / Discussion des objectifs avec la CFP	C-CFP	SG / CIC
C3	Convention-programme RPT Forêt	Un paquet-programme, collaboration efficiente Confédération – Cantons	Table ronde avec l'OFEV (<i>Accord, sur la stratégie / controlling / mise en œuvre</i>) CP forêt clarifiée	C-CFP	C-CIC / SG / CIC
C4	Forêt et aménagement du territoire	Politique durable en matière d'aire forestière dans le cadre de l'aménagement du territoire	Participation aux groupes de projet ; rapports et prises de positions	C-CFP	CFP / SG / CIC
C5	Économie forestière	Capacité économique: - Description du système d'économie forestière - Démonstration d'exemples de réussite dans les cantons	Brouillon/vision Forêt Suisse (CD CIC) Liste d'exemples réussis (Groupes Ad-hoc)	C-CFP	C-CIC / SG / CIC
C6	Stages forestiers	Coordination des stages selon CHARTE	Actualisation de la plateforme sur nouveau site web CFP Développement stages forestiers	C-CIC	SG / CIC
C7	Promotion du bois suisse	Augmentation de l'utilisation du bois suisse tout au long de la chaîne de transformation	Participation aux forums et aux groupes correspondants	C-CFP	SG / CIC
C8	Forêt et changement climatique	Mise en œuvre politique des résultats de la recherche	Discussion et demandes dans les sessions de printemps de la CIC et de la CFP	C-CFP	C-CIC / SG / CIC
C9	Organismes nuisibles	Priorisation des espèces et stratégies de mise en œuvre pour flétrissement du frêne, maladies des bandes rouges et des taches brunes du pin	Échange avec l'OFEV, participation aux groupes de travail	C-CFP	C-CIC / SG / CIC
D	Travaux spécifiques CSF	Objectif	Forme / résultat attendu 2018	Direction	Réalisation
D1	Gestion du sanglier	Établissement d'une brochure sur le sanglier	Brochure sur le sanglier en collaboration avec l'OFEV et Chasse Suisse	C-CSF	SG / CSF

D2	Projet Manuel sur la chasse	Poursuite et actualisation du manuel de chasse, confection d'un site internet, établissement d'un document et de vidéos d'apprentissage	Mandat, groupe d'accompagnement CSF: Réalisation 2ème version (f), vidéo d'apprentissage (d), exercices d'identification (f/i), App et modification chapitre protection des animaux et hygiène de gibier	C-CSF	SG / CSF
D3	Projet Formation des gardes faune	Définition et développement de la formation des gardes faune	Mandat, commission CSF Sondage besoin pour prochain cours	C-CSF	SG / CSF
D4	Chiens de chasse: formation	Pour assurer une chasse respectant les principes de la protection des animaux, les cantons réglementent dans le domaine des chiens de chasse: leur dressage et leur engagement, en particulier pour la recherche, l'arrêt et le rapport, la chasse au terrier et la chasse au sanglier. (art. 2 al. 2bis let. b OChP)	Collaboration aux groupes de travail respectifs (CoTCh, KG parc à sangliers)	C-CSF	SG / CSF
D5	Parc à sanglier	Réalisation et organisation d'un parc à sanglier en Suisse	Soutien/financement d'un parc à sanglier et communication Concept de communication Clarification de la situation ZH et définition des prochaines étapes	C-CFP	SG / CSF
D6	Systèmes de clôtures compatibles avec la faune	Aperçu des matériels déjà existants et établissement d'un document de base à l'intention des cantons.	Recherche de littérature dans le cadre d'un stage	C-CSF	SG / CSF
D7	Munition sans plomb	Sensibilisation à l'utilisation de munition sans plomb	Groupe de travail Élaboration d'une brochure pour l'adaptation	C-CSF	SG / CSF

Légende

CFP = Conférence pour forêt, faune et paysage // C-CFP = Comité CFP // C-CIC = Conseil de direction CIC // C-CSF = Conseil de direction CSF // SG = Secrétariat général // GT = groupe de travail

A Affaires courantes

Les affaires courantes A1 et A2 ont été traitées par le Secrétariat général. **Les politiques en matière de forêt, de chasse et de pêche** ont été suivies et il a pu être réagi de manière adéquate par des prises de position, des interventions ou d'autres activités.

Dans ce cadre, les activités de la CFP en lien avec la **Modification de la Loi sur la chasse (17.052)** ont clairement été au centre des préoccupations.

Lors de la session d'automne 2017 de la CFP, sept requêtes ont été formulées à l'intention de la première Chambre (Conseil des États). Le 11 janvier 2018, le Président et la Secrétaire générale adjointe ont participé à une audition auprès de la CEATE-E et y ont exposé les sept requêtes de la CFP.

Le 13 juin 2018 s'est tenue la délibération finale au Conseil des États, à la suite de laquelle la CFP a pris position vis-à-vis de la CEATE-N, en particulier sur les articles 4 (reconnaissance mutuelle des examens de chasse par les cantons) et 8 (tirs d'animaux malades et blessés par les gardes faune, les surveillants de la chasse et les locataires de chasse). Les délibérations de détail au sein de la CEATE-N, puis du Conseil national, auront lieu au printemps 2019.

En lien avec la motion 13.3363 "**Séparation des tâches entre la Confédération et les cantons**", la CFP a, en date du 17 septembre 2017, pris position sur le projet de rapport de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), et a estimé que le degré de détail des exigences et réglementations de la Confédération en rapport avec sa participation financière était trop élevé. Elle a réitéré sa demande auprès de l'Office fédéral de l'environnement OFEV de regrouper les quatre conventions-programmes forestières (biodiversité forestière, économie forestière, forêts protectrices et ouvrages de protection selon LFO) en une seule convention-programme globale sur la forêt. Cet objectif a pu être partiellement atteint dans le courant de l'année 2018. Dès la période programme 2020-2024, il y aura désormais une convention-programme globale pour les forêts, qui comprendra les programmes partiels "Forêts protectrices", "Biodiversité forestière" et "Économie forestière".

B Travaux spécifiques de la CFP

Avec la fusion de la CDFo (Directeurs des forêts) et de la CDC (Directeurs de la chasse) en la CFP, les membres de la CFP 2014/15 se sont clairement engagés sur le thème du paysage et l'ont d'ailleurs inscrit dans les nouveaux statuts. Le paysage était même le thème principal de la première assemblée plénière de la nouvelle CFP au printemps 2016. En septembre 2016 s'est tenue une discussion entre les Conférences des Directeurs CFP, DTAP et CDCA, lors de laquelle il a été convenu de ne pas aborder tout de suite l'intégration de la **Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP)** dans l'une des Conférences des Directeurs, mais, dans un premier temps, d'améliorer la collaboration avec la CDPNP.

En janvier 2018, le Comité de la CFP a relevé que **les thématiques de la protection de la nature et du paysage** seraient mieux intégrées à la CFP et que celle-ci serait prête à représenter ces thèmes au niveau politique. Sur proposition des Présidents des Conférences techniques, il a été décidé d'aborder la CDPNP via les conférences CSF et CIC.

La discussion qui s'est tenue le 21 juin 2018 entre les Présidents de la CDPNP, de la CIC et de la CSF a clairement exposé les avantages et inconvénients pour tous les participants. Le 21 septembre 2018, l'assemblée des membres de la CDPNP a décidé de rester auprès de la DTAP et d'approfondir la collaboration avec la CFP.

Lors de l'assemblée plénière de la CFP du 29 novembre 2018, il a été pris acte de la décision de la CDPNP, tout en soulignant l'importance de la coopération. D'autre part, il a également été relevé que, dans la forme actuelle de la CDPNP (Association), des sujets importants n'atteignaient pas le niveau politique de manière ciblée ou que des informations seraient traitées en parallèle. Le souhait a été exprimé que le flux d'informations de la CDPNP vers les conférences politiques soit amélioré. Finalement, la CFP a décidé qu'elle devait continuer de faire appel à cette participation sur les sujets communs.

La CFP a chargé ses conférences CIC et CSF d'analyser les conflits potentiels dans les **gestions forestières et cynégétiques** et d'établir des positions à ce sujet. Les objectifs stratégiques de la CFP, de la CIC et de la CSF en matière de gestions forestière et cynégétique en constituent la base. Dans le cadre d'un processus commun, la CIC et la CSF ont élaboré le **Papier de position Forêt et Gibier**, qui a été adopté lors de l'assemblée plénière de la CFP du 30 novembre 2018.

Le **14e indicateur national de base pour le rajeunissement des forêts**, qui doit être élaboré dans le cadre du monitoring de la durabilité des forêts, a été prédiscuté avec des représentants de l'EPF, du WSL et de la Société forestière suisse. Les travaux de recherche y relatifs se poursuivront en 2019.

Les cantons joueront un rôle important dans la mise en œuvre du **Plan d'action pour la biodiversité** adopté par le Conseil fédéral le 6 septembre 2017. Lors de plusieurs entretiens avec les autorités compétentes de l'OFEV, le Secrétariat général de la CFP a précisé par quels projets de mise en œuvre les thèmes de la CFP seraient particulièrement concernés, où les cantons doivent être impliqués dans la gestion des projets et où ils peuvent apporter un soutien.

Le 18 mai 2016, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie suisse sur les **espèces exotiques envahissantes** et a chargé l'OFEV de sa mise en œuvre. Le 13 décembre 2017, l'OFEV a invité les conférences techniques cantonales CCE (Protection de l'environnement), CDPNP (Protection de la nature et du paysage) et COSAC (Agriculture) à une réunion. La CFP était représentée par son Secrétariat général et les présidents de la CSF et de la CIC.

Le comité de la CFP juge nécessaire de clarifier les structures, ainsi qu'une gestion politique de cette thématique, afin de fixer les priorités de manière judicieuse. Un organe national de coordination, en charge de la clarification des tâches entre les services, est jugé utile.

D'autres réunions ont eu lieu en 2018 lors desquelles l'organisation et les procédures du groupe de pilotage national ont été clarifiées. La révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) similaire aux législations agricole et forestière, constitue désormais une nouvelle étape importante dans la lutte prioritaire contre les espèces exotiques envahissantes les plus dangereuses.

C Travaux spécifiques de la CIC

La **Loi sur les forêts** révisée ainsi que la version révisée de l'**Ordonnance sur les forêts** sont entrées en vigueur le 1er janvier 2017. Le Conseil de direction de la CIC et le Secrétariat général ont été particulièrement impliqués dans la formulation de nouvelles dispositions d'application et ont pris position sur les concepts (sécurité au travail) ou les compléments au manuel RPT (dessertes).

En ce qui concerne la **politique forestière post 2020**, la Conseillère fédérale Leuthard, Directrice du DETEC, avait décidé de ne plus discuter des objectifs et des orientations de la politique forestière 2020.

Les cantons ont été associés à la définition des priorités et à la révision des mesures par le biais du Conseil de direction de la CIC. Les résultats seront discutés durant le premier semestre 2019 avec le Conseil de direction de la CIC.

Dans le cadre d'un groupe de travail entre l'OFEV et la CIC, la nouvelle **convention-programme Forêt (CP Forêt)** a été retravaillée et les éléments "réalisation alternative" et "amélioration" ont été clarifiés. En outre, le processus de négociation du programme 2020/24 a été clarifié en cinq étapes. Cette clarification devrait conduire à ce que les négociations complexes et en plusieurs étapes ne soient que des exceptions. La CFP/CIC souhaiterait passer du contrôle d'application actuel à une analyse de l'atteinte des objectifs par le biais d'un contrôle d'efficacité (contrôle des objectifs ou d'efficacité). Le but à moyen terme doit être de lier l'atteinte des objectifs ou le contrôle de l'efficacité dans le domaine de la forêt avec le contrôle des cantons de la durabilité des forêts sous la priorisation/gestion de la Confédération et l'évaluation des besoins des cantons.

Dans le domaine **Forêts et aménagement du territoire**, le Secrétariat général de la CFP a participé au comité d'experts pour la révision du Plan sectoriel des surfaces d'assolement. Le rapport final de l'ARE "Remaniement et renforcement du plan sectoriel surfaces d'assolement" a été publié le 30 janvier 2018.

En 2015, l'Assemblée plénière de la CFP a chargé la conférence technique CIC d'élaborer la contribution technique au niveau politique sur le thème de la **durabilité économique dans l'économie forestière**. Le 1er juin 2017, la CIC a remis un papier de position qui a été adopté par l'Assemblée plénière de la CFP le 1er juin 2017 sous forme de rapport intermédiaire. En même temps, la conférence technique CIC a été chargée de concrétiser le document, de présenter de bons exemples resp. des instruments et d'examiner l'ensemble de la chaîne de mise en valeur du bois.

La liste des exemples de réussite dans les cantons est maintenant disponible. Parallèlement, le Conseil de direction de la Conférence des inspecteurs des forêts est en train de décrire le *Système de l'économie forestière suisse* et d'élaborer une *Vision Forêt Suisse*. Les résultats seront discutés lors de la conférence d'automne 2019 de la CFP, en même temps que les innovations possibles dans l'industrie forestière et du bois.

La **CHARTRE – Stages forestiers** a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée plénière de la CFP du 18 novembre 2016. L'Ordonnance sur les forêts (art. 32, al. 2) demande aux cantons d'offrir des places de formation continue pratique en suffisance et d'en assurer la coordination.

La plupart des cantons ont annoncé leurs offres de places de stage et la gestion de la plateforme des offres sur le site Internet de la CFP a porté ses fruits. Des discussions ont également eu lieu avec d'autres organisations en vue de leur adhésion à la charte. Le prochain pas pour la poursuite de l'évolution de la charte est l'implémentation de l'assurance qualité.

Dans le domaine de la **promotion du bois suisse**, le projet #woodvetia a été lancé avec succès début 2017. La campagne, qui vise à faire connaître le label "BoisSuisse", s'est poursuivie en 2018.

Lors de la session de printemps de la CIC en 2018, il a été décidé d'élaborer un papier de position sur la stratégie d'adaptation **Forêts et changements climatiques** et de le faire approuver par l'assemblée plénière de la CFP. Il s'agit d'énumérer la compréhension qu'ont les cantons de leur rôle, de la nécessité d'agir et des tâches qui leur incomberont.

Les forêts suisses sont fortement concernées par les changements climatiques. L'augmentation de la température annuelle moyenne d'au moins 3° Celsius, tout comme la modification du régime des précipitations, auront une influence marquée sur l'écosystème forestier. Ce n'est pas l'existence même de la forêt qui est remise en question, mais plutôt sa vulnérabilité et celle de tous les autres écosystèmes qui s'en trouvent modifiées. Il s'agit dès lors d'évaluer dans quelle mesure les prestations attendues de la forêt sont menacées et ce qui peut et doit être fait pour maintenir à long terme la capacité de production de l'écosystème forestier.

Le **GT Protection de la forêt** de la CIC a été réorganisé avec succès en 2018. Dans ce groupe de travail, les **organismes forestiers nuisibles** sont discutés en bonne collaboration avec la Confédération et le WSL (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage) et les mesures correspondantes sont définies.

En 2018, la tempête Burglind, la chaleur et la sécheresse qui ont suivi, ainsi que l'infestation croissante par les bostryches ont été l'un des principaux sujets. En outre, le GT Protection de la forêt a préparé une prise de position sur la révision de l'Ordonnance sur la protection des végétaux et a examiné la mise en œuvre de la stratégie pour la maladie des bandes rouges, resp. la maladie des taches brunes.

D Travaux spécifiques de la CSF

Le 1er mars 2017, la CSF a organisé avec l'OFEV et ChasseSuisse le workshop "*La gestion du sanglier en Suisse - comment procéder ?*". Le groupe de travail **Gestion du sanglier** a ensuite publié une brochure intitulée "*Le sanglier en Suisse – c'est notre responsabilité ! – Défis et solutions pour une chasse durable*". Elle a été imprimée et distribuée en 2018.

Concernant le **Manuel de Chasse** des cantons "Chasser en Suisse", l'année 2018 a été marquée par le lancement des travaux en vue de la deuxième édition française (à paraître au printemps 2019) et de la troisième édition allemande (à paraître à l'automne 2019). Parallèlement, la création d'une application sur la chasse a été commandée.

Ces travaux continueront à peser lourdement sur les finances des projets en 2019.

Basée sur une enquête des besoins auprès des cantons, il a été décidé de lancer le prochain **cycle de formation des gardes faune** de 2020 à 2022. Fornat SA, à Zurich, est à nouveau en charge des travaux préparatoires et de la mise en œuvre.

Assurer une chasse respectant les principes de la protection des animaux avec des chiens de chasse comprend en particulier leur dressage et leur engagement pour la recherche, l'arrêt et le rapport, ainsi que la chasse au terrier et la chasse au sanglier (art. 2, al. 2bis, let. b OChP). Le **dressage des chiens de chasse** revêt donc une importance fondamentale. La CSF a donc conclu un accord avec la CoTCh (Communauté de travail pour chiens de chasse) pour l'année 2018.

L'article 2bis, let. b, de l'Ordonnance sur la chasse, ainsi que l'article 75 de l'Ordonnance sur la protection des animaux imposent aux maîtres-chiens et à leurs chiens des exigences élevées en matière de chasse au sanglier. Pour ce faire, on utilise des **enclos pour sangliers**, dans lesquels les chiens sont préparés pour la chasse au sanglier. Un tel enclos de formation était prévu dans la commune d'Elgg dans le canton de Zurich. La CSF a mis à disposition de ce projet une grande partie des moyens financiers. Le permis de construire a été octroyé le 20 novembre 2018 et la mise en service de l'enclos pour sangliers d'Elgg est prévue pour la mi-2019.

Sur mandat de l'OFEV, la CSF a récapitulé les principes de base des **systèmes de clôture compatibles avec la faune sauvage**. Ceux-ci ont été discutés avec l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) et ont servis à l'OSAV pour préparer une brochure d'information au niveau national.

En 2019, des recommandations nationales seront élaborées dans le cadre d'un groupe de travail élargi.

En collaboration avec ChasseSuisse, la CSF a élaboré un **Guide pour le passage à la munition sans plomb**, qui a été publié le 22 octobre 2018 en allemand, français et italien.

3. Autres activités

3.1. Conférence des directeurs pour la forêt, la faune et le paysage

La tempête Burglind du début de l'année, suivie de la chaleur et de la sécheresse, ont fortement affecté les différents domaines d'activités de la CFP. Vers la fin de 2018, les conférences techniques ont rassemblé les **enseignements des événements de 2018** et continueront à les suivre en 2019. Les principaux thèmes sont l'insuffisance de l'approvisionnement en eau des arbres forestiers, l'augmentation des organismes nuisibles, en particulier les bostryches, et les problèmes futurs qui en découlent sur le marché du bois. De même, la gestion des régimes hydriques en évolution (quantité, débit, température, débit résiduel) est également d'une grande importance. Dans ce contexte les rubriques "Pêche électrique : Oui ou non " resp. " Mortalité des poissons " sont à poursuivre. Des changements sont également observés dans la faune sauvage et les oiseaux. Finalement la coopération entre les cantons et la Confédération en matière de gestion des incendies de forêt devrait être améliorée.

Le **Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois (WHFF)** soutient, depuis 1946, une moyenne de 12 projets par an en lien avec la pratique. La contribution annuelle des cantons à ce fonds s'élève à CHF 300'000, celle de la Confédération à CHF 470'000. La responsabilité de gestion du Fonds incombe à la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP (représentant des cantons) et à l'Office fédéral de l'environnement OFEV (représentant de la Confédération).

En 2017, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné s'il était nécessaire de gérer un fonds indépendant pour la promotion de la recherche forestière et du bois. Dans son rapport du 25 août 2017, la CDF a recommandé à l'OFEV de dissoudre le fonds ou du moins de rechercher des solutions alternatives à la structure actuelle. En 2018, sur la base des manques constatés par la CDF, l'OFEV a analysé avec les responsables plusieurs options d'adaptation dans le cadre d'un projet. À fin 2018, le rapport final exposera les options qui devront par la suite être discutées par les cantons et la Confédération.

Le Conseiller d'État Dimitri Moretti remplacera dès le 1er janvier 2019 la Conseillère d'État Manuela Weichelt-Picard à son poste au sein des Responsables du fonds.

3.2. Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche

En collaboration avec d'autres acteurs (association des drones et OFAC), un **dépliant sur les drones et les animaux sauvages** contenant les recommandations les plus importantes a été publié, en raison du constat toujours plus fréquent de la menace occasionnée par les drones sur les animaux sauvages. Le dépliant peut être téléchargé à partir du site Web de la CFP : <https://www.kwl-cfp.ch/fr/cfp/actualite/depliant-drones-et-animaux-sauvages>.

En raison d'une modification de la législation nationale, la CSF a publié, sous forme d'une brochure, les adaptations nécessaires en matière **d'hygiène du gibier**, en complément au Manuel de chasse. En outre, une brochure sur les maladies des animaux sauvages a été réalisée en collaboration avec l'Association des vétérinaires cantonaux suisses.

La CSF a pu participer à l'élaboration du rapport du Conseil fédéral sur "**l'État des lieux de la situation des lacs et cours d'eau de Suisse en matière de pêche**". En parallèle, des discussions ont été menées avec les différents acteurs. Une conférence sur **l'écologie et l'utilisation des lacs** est prévue en 2019, avec pour objectif d'identifier les possibilités d'amélioration de la pêche dans les lacs.

3.3. Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts

Lors de l'assemblée de printemps de la CIC, une requête a été déposée, afin d'être politiquement actif en vue de la **levée de l'interdiction de la lutte chimique contre les plantes à problèmes en forêt**. La Conférence technique s'est toutefois clairement prononcée contre cette demande, puisqu'entretemps, il a pu être démontré que les méthodes mécaniques sont également efficaces. La Conférence ne souhaitait pas non plus donner un faux signal avec une telle ouverture. C'est aussi le fait des enseignements acquis au Tessin dans le traitement des plantes à problèmes en forêt.

À l'initiative de l'OFEV, le projet **Commentaire sur la législation forestière** a été lancé. Chaque article de la loi fédérale sur les forêts doit être commenté en détail en termes juridiques. Le commentaire doit paraître en 2022. Les cantons participeront au financement du projet à hauteur d'environ 30 % sur une base volontaire.

4. Affaires politiques et prises de position

En 2018, la CFP, la CIC et la CSF ont pris position sur les affaires suivantes:

Titre	art¹ L, O, IP, R	Responsable (CFP, CSF, CIC, SG)	Organes à impliquer (C-CIC, C-CSF, C-CFP)	Délai
Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors (15.300; Initiative cantonale Thurgovie)	IP	CFP / CSF	Intégration dans la révision de la Loi sur la chasse	ouvert
Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2018 (CO2, déchets, accidents majeurs)	O	CFP / CIC	C-CIC	05.02.2018
Tenir dûment compte du tourisme nature dans les districts francs (17.3133; Motion Dittli)	IP	CFP	C-CFP	ouvert
Mise en œuvre de la politique forestière 2020. Conditions de défrichage facilitées (16.471; Iv Pa von Siebenthal)	IP	CFP	C-CFP, C-CIC	ouvert
Mise en œuvre de la politique forestière 2020. Assouplissement de la réalisation de dépôts de bois rond en forêt (18.3715; Motion CEATE-E)	IP	CFP	C-CFP, C-CIC	ouvert
Modification de l'annexe 2 chiffre 11 alinéa 3 de l'Ordonnance sur la protection des eaux	O	CSF	C-CSF	15.03.2018
Révision totale de l'Ordonnance sur la protection des végétaux OPV	O	CIC	C-CFP, C-CIC	04.05.2018
Aides à l'exécution sur la protection des troupeaux et des ruches	AE	CSF	C-CSF	08.06.2018
Plan Loup, dédommagements, annexe 7	AE	CSF	C-CSF	18.06.2018
Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (12.402; Iv Pa Eder)	IP	CFP	C-CFP	09.07.2018
Ordonnance du DETEC relative au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'économie forestière (OPer-Fo) (RS 814.812.36)	O	CIC	C-CIC	17.08.2018

Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2019 (OEaux, ORRChim, ODO, Adaptation de l'ordonnance d'exécution pour la période-programme 2020-2024)	O	CFP	C-CIC, C-CSF	22.08.2018
Révision de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation des forestier(e)s-bûcheron(ne)s	O	CIC	C-CIC	24.08.2018
Stratégie nationale sur le sol: consultation	R	CIC / CSF	C-CIC, C-CSF	30.11.2018
Bois suisse. Avenir de l'approvisionnement, de la transformation et de l'utilisation (18.3963; Motion Fässler)	IP	CFP	C-CFP, C-CIC	ouvert
Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts. Halte à la perte de terres agricoles au profit des forêts (18.3869; Motion Ettlin / 18.4039; Dettling)	IP	CFP	C-CFP, C-CIC	ouvert

¹Légende: L = Loi // O = Ordonnance // IP = Intervention parlementaire // R= Rapport non parlementaire // AE = Aide à l'exécution

4.1. sur les différentes interventions

(16.471) Initiative parlementaire von Siebenthal: Mise en œuvre de la politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées

La fiche d'information de la CFP sur *I/v Pa von Siebenthal* a été un succès. Le 30 août 2018, la CEATE-E a rejeté l'initiative parlementaire d'Erich von Siebenthal par neuf voix contre zéro et deux abstentions et a présenté en lieu et place la motion (18.3715) "Mise en œuvre de la politique forestière 2020 – Assouplissement de la réalisation de dépôts de bois rond en forêt". L'objectif de la proposition est de créer, dans l'Ordonnance sur les forêts, des possibilités de stockage du bois rond suisse.

(12.402) Initiative parlementaire Eder: Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

La CEATE-E a soumis un projet pour consultation. L'enquête menée auprès des cantons sous la direction du DTAP n'a pas permis de donner une image uniforme. En conséquence, la CEATE-E a à nouveau supprimé "intérêts cantonaux" de l'art. 6 al. 2 LPN. Il ne reste plus que la nouvelle disposition de l'art. 7 al. 3 LPN, selon laquelle les expertises des Commissions fédérales ne représentent qu'un des éléments parmi d'autres dans la pesée des intérêts.

(18.3869) Motion Ettlin: Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts. Halte à la perte de terres agricoles au profit des forêts

Les auteurs souhaitent qu'à l'avenir la compensation au défrichement et les mesures de compensation écologique n'aient plus lieu sur les surfaces agricoles utiles. Une fiche d'information de la CFP a d'ores et déjà été envoyée à tous les membres. Elle sera également transmise en temps voulu à la Commission de la première chambre.

(16.3431) Motion Engler: Pas de TVA sur les prestations subventionnées

La motion du Conseiller aux États Stefan Engler demande à ce que la Loi sur la TVA soit modifiée pour que les subventions versées par les collectivités publiques ne soient pas soumises à la TVA si elles visent à l'exécution des tâches légales fondamentales. La motion a été acceptée le 20 septembre 2016 par le Conseil des États et le 8 mars 2017 par le Conseil national. La CFP avait préconisé l'acceptation de cette motion par les Conseils (lettre CFP / Membres du 28.11.2016).

En l'absence d'informations précises sur l'état d'avancement de l'adaptation correspondante de la législation sur la TVA, et étant donné que l'Administration fédérale des contributions (AFC) continue, dans certains cantons, de soumettre à la TVA, même les subventions cantonales pour les soins aux forêts protectrices, la biodiversité en forêt et les soins aux jeunes peuplements, la CFP a décidé lors de son assemblée d'automne d'envoyer un courrier à ce propos au Conseiller fédéral Ueli Maurer.

(17.3133) Motion Dittli: Tenir dûment compte du tourisme nature dans les districts francs

Suite à cette motion et à la demande de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E), l'Office fédéral de l'environnement, a organisé en mars 2018 une table ronde sur le thème "Protection de la faune et sports de montagne". L'objectif de la table ronde était de parvenir à une compréhension commune. Lors d'une deuxième table ronde en janvier 2019, il s'agira de clarifier les faits et de définir un "processus d'analyse simple et rapide".

5. Comptes 2018

5.1. Soutien de la Confédération

Dans le domaine de la forêt, il existe pour les années 2017 et 2018 un contrat de subventions entre la CFP et l'OFEV, concernant le "Transfert de tâches à la CFP/CIC".

Dans le domaine de la gestion de la faune sauvage, l'OFEV a émis en date du 15 septembre 2017, une disposition de financement pour les années 2017 et 2018, par laquelle la CFP/CSF est indemnisée pour des "soutiens de projet dans le domaine de l'application de la LChP".

5.2. Clôture des comptes

La comptabilité de la CFP clôt avec un saldo positif de Frs. 7'773.80. Les recettes globales se montent à Frs. 666'855.05 pour des dépenses de Frs. 659'081.25. La fortune se monte ainsi au 31.12.2018 à Frs. 126'309.27 (voir bilan et compte de résultat à l'annexe 6).

Des provisions ont pu être faites pour les nouveaux projets: "Enclos pour sangliers" (Frs. 137'000.00) et "Commentaire sur la législation forestière" (Frs. 44'000.00). Des montants ont dû être prélevés des comptes de provisions "Manuel de chasse" (Frs. 21'545.52) et "Formation des gardes faune" (Frs. 6'187.75). Finalement, le compte de provisions "Gardes pêche" est resté inchangé à Frs. 5'048.55.

Depuis l'exercice 2017, la conférence technique CSF est également intégrée au niveau comptable à la Conférence des directeurs CFP. Les charges et les produits du présent compte de résultat sont donc pour la première fois comparables à ceux de l'exercice précédent.

Lors de l'assemblée plénière de la CFP du 30 novembre 2017, le montant total des contributions annuelles pour 2018 a été confirmé à Frs. 380'000.00 et les contributions annuelles, y compris leurs critères de détermination, ont été approuvées à l'unanimité.

Pour 2018, la Conférence technique CSF a pu convenir avec l'OFEV d'une disposition de financement de 110'000 francs (Frs. 30'000 pour les prestations de base, Frs. 35'000 francs pour les prestations liées à des projets, ainsi que Frs. 45'000 pour le Manuel de chasse). Les dépenses élevées liées au Manuel de chasse ont pu être compensées à hauteur d'environ 20'000 francs, retirés des provisions.

Les quelques 16'000 francs de recettes de projet de la CSF proviennent de la vente des brochures relatives aux sangliers. Ce montant réjouissant est toutefois compensé par des dépenses de près de 27'000 francs pour l'élaboration, la mise en page, la traduction et l'impression des brochures. La contribution de projet de l'OFEV de 10'000 francs permet pratiquement de compenser le déficit.

Au cours de l'exercice 2018, les recettes provenant des sessions des trois conférences (forfaits de sessions) et les dépenses correspondantes ont été comptabilisées séparément pour la première fois.

Enfin, l'augmentation des charges de personnel en 2018 par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que le deuxième poste au Secrétariat général de la CFP n'a été pourvu qu'au 1er juillet 2017.

5.3. Révision des comptes

La révision des comptes 2018 a été faite par l'organe de contrôle, à savoir la Direction des constructions du canton de Zurich, sous la direction du Conseil d'État Markus Kägi.

Dans son rapport du 04 avril 2019, l'organe de contrôle relève l'exactitude des comptes et confirme qu'aucun élément n'était contraire aux dispositions légales et statutaires.

6. Annexe (Bilan / Compte de résultat)

6.1. Bilan

		2018	<i>précéd. 2017</i>
	Actifs	392'452.90	235'381.42
	Montant des liquidités		
1000	Compte postal	306'753.87	86'290.97
	Créances		
1100	Créances de tiers	24'355.00	103'150.30
	Compte de régularisation (actifs)		
1300	Compte de régularisation (actifs)	61'344.03	45'940.15
	Passifs	392'452.90	235'381.42
	Passifs à court terme		
2000	Engagements vis-à-vis de tiers	37'608.25	14'614.70
	Compte de régularisation (passifs)		
2300	Compte de régularisation (passifs)	2'827.40	29'790.00
	Provisions		
2350	Projet Manuel de chasse CSF	4'811.68	26'357.20
2351	Projet Formation de gardes faune CSF	34'847.75	41'035.50
2352	Projet Formation de gardes pêche CSF	5'048.55	5'048.55
2353	Projet Enclos pour sangliers	137'000.00	-
2354	Projet Commentaire Législation forestière	44'000.00	-
	Fonds propres		
2800	Fonds CFP	126'309.27	118'535.47

6.2. Compte de résultat

	Compte 2018	<i>Budget 2018</i>	Compte 2017
Produits	666'855.05	585'000.00	666'811.50
Cotisations et autres recettes			
3000 Cotisations de membres CFP	380'000.00	380'000.00	380'000.00
Produits Mandats pour tiers / projets			
3100 Contrat de prestations OFEV-CIC	30'000.00	30'000.00	30'000.00
3130 Contrat de prestations OFEV-CSF	110'000.00	75'000.00	70'000.00
Produits Projets			
3230 Projets CSF	15'834.40	-	2'800.00
3231 Manuel de chasse CSF	64'822.63	50'000.00	69'400.80
3232 Formation des gardes-chasse CSF	-	-	109'562.15
3233 Formation des surveillants de la pêche CSF	-	-	5'048.55
Produits Sessions / workshops			
3320 Sessions / workshops CIC	22'232.00		
3330 Sessions / workshops CSF	16'100.00		
Autres produits			
3600 Autres produits	132.75	-	-
3620 Retraits des provisions	27'733.27	50'000.00	-
Charges	659'081.25	584'700.00	610'585.86
Prestations de tiers			
4100 Prestations de tiers	14'472.00	12'000.00	13'337.00
Mandats			
4200 Projets / mandats CIC	2'039.90	5'000.00	-
4230 Projets / mandats CSF	50'280.60	45'200.00	12'400.00
Sessions, workshops, séances			
4300 Sessions / workshops CD	810.00	5'000.00	3'923.30
4320 Sessions / workshops CIC	36'181.70	10'000.00	5'725.60
4330 Sessions / workshops CSF	25'964.20	8'000.00	24'702.11
Projets			
4400 Manuel de chasse CSF	131'368.15	100'000.00	53'043.60
4401 Formation des gardes-chasse CSF	6'187.75	-	78'526.65
4402 Formation des surveillants de la pêche CSF	-	-	-
4404 Frais, taxes de cours	80.00	-	-
Personnel			
5000 Salaires	255'233.10	252'000.00	214'500.00
5007 Assurances sociale	48'511.60	48'000.00	39'294.35
5081 Formation et formation continue	480.00	1'000.00	648.50
Autres charges d'entreprise			
6000 Loyers et charges annexes	23'158.20	22'000.00	21'026.70
6130 Infrastructure (achat mobilier / informatique)	818.00	5'000.00	15'441.85
6500 Frais d'administration	4'006.20	4'500.00	3'459.40
6530 Administration finances et personnel	11'270.80	12'000.00	10'071.00
6531 Traductions	15'593.60	13'000.00	10'002.14
6560 Frais d'informatique	22'986.05	23'500.00	24'009.05
6640 Frais	7'576.40	8'000.00	7'858.75
6730 Autres charges d'entreprise	2'000.00	500.00	110.61
6740 Dépôts en provisions	-	10'000.00	72'441.25
Compte de résultat			
6840 Frais bancaires et compte postal	63.00	-	64.00
6850 Recettes de dépôts bancaires et postaux	-	-	-
9000 Profit / Perte	7'773.80	300.00	56'225.64